



Alexandra MENGIN <alexandra.mengin@gouv.nc>

Re: GAZPAC: Défaillante de la cuve surpresseur incendie

Alexandra MENGIN <alexandra.mengin@gouv.nc>

4 décembre 2020 à 10:41

À : Stéphane Vergnon Gazpac Nouvelle-Calédonie <Stephane.Vergnon@gazpac.com>

Cc : Gilles PROVOST <gilles.provost@gouv.nc>, Lauretta DEVAUX <lauretta.devaux@gouv.nc>, Myriam Balme Gazpac Nouvelle-Calédonie <Myriam.Balme@gazpac.com>, Didier FABRE <didier.fabre@gouv.nc>, Mailys Bertholet Gazpac Nouvelle-Calédonie <Mailys.Bertholet@gazpac.com>

Bonjour Stéphane et merci pour cette transmission.

Compte-tenu de cette situation et des constats relevés lors de l'inspection (prise d'eau en mer hors service, cuve décluge à remplacer mais a priori fonctionnelle), serait-il possible de nous faire un point sur :

- les moyens de lutte contre l'incendie internes et fonctionnels dont vous disposez à ce jour (emplacement, dimensionnement) ;
- les mesures conservatoires prises à court terme pour maîtriser le risque sur votre site HRI au regard de l'indisponibilité de certains dispositifs.

Merci beaucoup.

Cordialement,

Alexandra MENGIN



Alexandra MENGIN

Inspecteur des installations classées - Service industrie

DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

BP M2 – 98849 Nouméa Cedex

☎ (687) 27 03 75 –ToIP 908-653

✉ alexandra.mengin@gouv.nc

Le mer. 2 déc. 2020 à 16:49, Stéphane Vergnon "Gazpac Nouvelle-Calédonie" <Stephane.Vergnon@gazpac.com> a écrit :

Bonjour Alexandra,

Dans le cadre de l'Arrêté d'autorisation d'exploitation du site GAZPAC n° 1676-2016, nous vous informons de l'arrêt temporaire pour avarie de la cuve incendie liée à l'Unité de séparation de l'air.

Cette cuve, associée à un surpresseur alimente les RIA dédiés à l'extinction d'incendie dans cette zone de production.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que le remplacement de cette cuve soit réalisé au plus vite.

Dans l'intervalle, et afin de maîtriser tout feu naissant, vous trouverez ci-dessous les moyens d'extinction en place :

- 5 extincteurs CO2 ou eau + additif
- 1 réserve d'eau souple de 120M3

D'autre part, des mesures complémentaires ont été prises afin de limiter les risques : la prochaine campagne de production d'oxygène et d'Azote ne pourra être démarrée que lorsque la cuve et le système d'extinction liée seront remis en état de

Il vous sera communiqué le retour à la normale de ce système d'extinction.

Nous restons à votre disposition pour toute question sur ce sujet.

PS : Ce système n'est pas soumis à la réglementation des ESP.

Cordialement

Stéphane VERGNON
Directeur d'Exploitation et QHSE



Tel : +687 23 01 36 - Mob : +687 93 88 13
E-mail : Stephane.Vergnon@gazpac.com

